BAYEUX

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - **VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE**

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-911

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SLTP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rues de Cabourg et Alain chartier** à l'occasion de travaux d'intervention génie civil pour ENEDIS,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 12 novembre 2026 au 26 novembre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er **– La circulation** de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie **et le stationnement sera interdit du 12 novembre 2026 au 27 novembre 2026 :**

- **Rue de Cabourg**, au droit des travaux.
- **Rue de Cabourg sur 2 emplacements de stationnement.**

Article 2 – **La circulation** de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie le 24 novembre 2026 de 20h à 23h et le stationnement sera interdit du 23 novembre 2026 au 24 novembre **:**

- **Rue Alain Chartier,** au droit des travaux.
- **Rue Alain Chartier sur 2 emplacements de stationnement.**

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SLTP.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq novembre deux mil vingt-six.

VILLE DE BAYEUX (Calvados)

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal